



# GDSA ardèche

Groupement de Défense Sanitaire  
des Abeilles de l'Ardèche

<http://gdsa-ardeche.com/> • Bulletin MAI 2020



Ce printemps 2020 restera dans les annales, non pas comme nous l'apprécions chaque année en fonction de l'état de nos ruches, de la météo, et des perspectives, mais par nos vies perturbées par cette pandémie, dont nous ne savons encore comment nous allons en sortir.

Confiné, comme la ruche en couverture, qui, elle retrouvera rapidement sa liberté après un changement de rucher. Mais nous ? Contraints de rester à la maison pour une période aussi longue et encore inimaginable il y a seulement quelques mois.

Ayons d'abord une pensée émue pour ceux d'entre nous qui ont pu perdre des proches emportés par cette pandémie, qui démontre notre fragilité. Celle-ci a un impact plus important chez nous que les précédentes qui se sont développées ces dernières années (VIH, EBOLA, ZIKA, SARS ...). Ces virus issus du monde animal sauvage ; nous arrivent par l'emprise que nous portons sur les milieux naturels que nous ne cessons d'investir. Cette situation créant des contacts de plus en plus proches entraîne inévitablement le franchissement de la barrière des espèces.

Saurons-nous réfléchir à cette situation, et aurons-nous la sagesse de prendre de bonnes décisions. Il faut l'espérer, bien que la nature humaine, depuis quelques années ait tendance à se limiter le plus souvent à des réflexions à court terme.

Restons cependant résolument optimistes.

Heureusement, nous avons pu bénéficier d'une tolérance pour nous occuper de nos ruchers, au moment où le travail et le suivi étaient le plus important, avec les visites de printemps, le contrôle des essaimages, et l'élevage. Nous n'avons pas manqué de vous tenir informés des dispositions concernant notre activité.

Des remontées que vous nous faites, le printemps au niveau apicole a bien démarré, avec des ruches en bon état sanitaire, qui bénéficient d'une météo clémente, un peu sèche cependant, mais les pluies de

ces derniers jours devraient améliorer la situation. Les divisions se sont bien passées avec de bonnes réussites. Des essaimages, chez nos anciens élèves à qui il convient de rappeler les conduites à tenir pour les limiter (relisez vos fascicules).

L'acacia est passé un peu vite, et nous attendons le tilleul, la lavande, le châtaignier, nous ne devrions pas avoir de mal pour avoir de meilleurs résultats que l'an dernier, année médiocre pour le rendement.

Et toujours des signalements de vols de ruches, c'est un peu désespérant de constater la malhonnêteté de certains, et aussi les mauvaises pratiques de ceux qui s'installent sauvagement sur des terrains sans l'accord des propriétaires, en dépit des ruchers environnants venant perturber les espoirs de ceux qui ont minutieusement conduits leurs colonies. Montrons-nous responsables et soucieux des équilibres.

Nos formations ont été totalement perturbées, et nous avons dû suspendre nos enseignements, et nos ateliers. Nous espérons cependant une sortie de cette pandémie, pour que nous puissions reprendre, et répondre à une demande toujours croissante.

Soyons prudents, mais restons confiants.



Photo Philippe Pereyron

Photo de couverture :  
Jean-Pierre DIEL © GDSA de l'Ardèche.

➔ Pour des conseils personnalisés,  
n'hésitez pas à vous adresser à votre  
Association GDSA de l'Ardèche.

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GDSA-Ardèche

Lors de notre dernière rencontre pour la Journée d'Automne, les fortes pluies et inondations avaient perturbé l'arrivée de l'intervenant. Aujourd'hui le temps est au beau, et tout le monde est au rendez-vous devant le café d'accueil, où les discussions vont bon train, tous heureux de ce moment de convivialité.

Mais il est temps de débiter. Après le mot de bienvenue du Président, place au travail. D'abord, mise à approbation du rapport moral de 2018 qui était contenu dans le bulletin de mai/juin 2019. Celui-ci est approuvé.

Lecture ensuite par Françoise et Claude du **Rapport Moral de l'année 2019** écoulée.

« Le GDSA a fêté cette année ses 50 ans. Depuis sa création en 1969, nous accompagnons bénévolement les apiculteurs, nous sommes à leur écoute, et vivons ensemble les problèmes de l'apiculture.

Nous avons maintenant un peu de recul par rapport au tournant pris en 2017, où nous nous sommes résolument tournés sur la formation et l'information, mais aussi le conseil auprès de nos adhérents. La libéralisation de la distribution des médicaments varroa chez les pharmaciens banalise les PSE, et nous avons maintenant l'expérience de cette distribution effectuée en officines en 2019, et qui a donné satisfaction. Ce qui nous a conduit à reprendre pour 2019, la récupération des bandes usagées, pour éviter qu'elles ne soient pas recyclées correctement.

L'érosion des adhésions enregistrée ces dernières années en raison de l'arrêt du PSE est maintenant terminée, et nous retrouvons une petite progression par l'arrivée de nouveaux adhérents, ce qui permet un bon renouvellement. On enregistre le retour de certains qui craignaient de ne pouvoir obtenir les médicaments, et se rendent compte de l'importance des informations, des services, et du soutien qu'ils trouvent chez nous.

Nous constatons également que les GDSA qui

ont voulu intégrer les GDS multi espèces, comme il le leur était fortement conseillé, voient le coût des cotisations et prestations s'envoler et s'afficher pratiquement au double de ce que nous demandons. Nous pouvons donc nous réjouir de notre choix, notre bénévolat profitant largement à nos adhérents.

**456 adhérents nous restent fidèles** (443 en 2019) nous reprenons la remontée. Nous souhaitons renouer avec notre apogée de 2016 (511). La demande qui reste forte pour nos formations, laisse à penser que nous devrions maintenant regagner le terrain perdu, depuis 2017. Nous avons réduit notre cotisation à 12 euros et proposé à ceux qui souhaitent nous soutenir une cotisation à 15. Et bien un peu plus de la moitié, comme l'an dernier ont opté pour la cotisation à 15 euros.

**Nos adhérents détiennent près de 11 200 ruches, nous restons un acteur important dans le monde apicole Ardéchois.** Nous en voulons pour preuve les nombreuses sollicitations pour conseiller des communes sur l'implantation de ruches, et pour d'autres organismes qui nous demandent des formations, des conférences, ou une collaboration pour participer avec nous à des opérations pour l'abeille.

Cela a été le cas notamment avec le Parc des Monts d'Ardèche. Intéressé par notre volonté de rendre nos adhérents plus autonomes en matière d'élevage de reines et de confection des feuilles de cire, a voulu nous soutenir au travers de notre action « Tendre vers l'autonomie et la qualité » en nous aidant à présenter un dossier d'investissement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, dossier accepté pour un investissement de 13 000 € à réaliser sur 3 ans, et bénéficiant d'une subvention de 50 % soit 6 500 €.

Notre bénévolat assuré par des apiculteurs, pour les communes, sur le repérage des nids de frelon asiatique en vue de leurs destructions est très apprécié. Deux Communautés de Communes ont souhaité passer une convention avec nous, pour nos conseils, les aides à la recherche pour ainsi en faciliter l'éradication. Nous avons bon espoir que d'autres Communautés feront de même. Pour ce qui nous concerne nous avons le

sentiment que nos efforts développés sont utiles pour l'apiculture.

Nous avons eu à gérer : Les Assurances pour près de 170 adhérents et 5500 ruches environ. Et 200 abonnements pour les revues apicoles.

Ce qui a marqué l'année 2019 est le succès qu'a rencontré l'ensemble des activités que nous vous avons proposées tant en formation que dans nos ateliers.

### **Rucher Ecole :**

40 élèves étaient présents en 2019 pour « Initiation et Perfectionnement ». La demande est toujours soutenue Nous remplissons sans difficultés notre quota de 40 élèves, pour 2020 compte tenu des pré-réservations enregistrées tout au long de l'année. Cette réussite est un des facteurs principaux de nos équilibres financiers, et du renouvellement de nos adhérents.

10 élèves ont suivi le stage Elevage de Reines. C'est un peu moins que l'an dernier, mais probablement parce que nous proposons le stage « Gestion de Mini + » méthode d'élevage naturel simplifié qui lui, a rencontré un succès avec 40 demandes qui ont obligé comme l'an dernier à dédoubler le stage sur 2 sites. Ce stage est amené à être pérennisé puisqu'il s'inscrit dans notre action « Tendre vers l'autonomie » pour laquelle nous avons le soutien de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Nous l'avons déjà dit, mais il est utile de rappeler que le rucher école, uniquement animé par des bénévoles représente plus de 600 journées participant et plus de 90 journées encadrant, ce qui reste considérable.

Les autres activités ont également fonctionné, « Valorisation des miels », « Sorties botaniques ». « Je fais mes étiquettes ». L'atelier « Peinture de ruches » n'a pas eu lieu, comme l'atelier « cire », ils se dérouleront ce printemps.

### **Les Achats Groupés :**

« Cadres et Hausses issus d'un CAT, Cadrons, toits, Candi », nous avons pour-

suivi la distribution de cadres et hausses, que nous pratiquons depuis plusieurs années en liaison avec un atelier protégé. En suite de notre stage mini + nous avons intégré les cadrons, les toits, ou le Mini + complet toujours pour la partie bois avec le concours d'ateliers protégés.

Cette année nous avons renouvelé l'achat groupé de Candi, cette opération débutée l'an dernier a recueilli la satisfaction de nos adhérents qui ont répondu très favorablement. Nous poursuivrons en 2020. Ces services sont particulièrement appréciés de nos adhérents.

Une conférence à destination du grand public a eu lieu à Saint Etienne de Boulogne. Nous avons fait une animation pour le collège des Jastres d'Aubenas. Le Concours prairies fleuries était délégué à notre adhérent Georges Colombel également animateur des sorties botaniques.

Nous avons organisé une journée de découverte de l'apiculture sur notre Rucher Ecole pour le personnel de la Direction Départementale des Territoires.



### **Frelon Asiatique :**

Cela reste un combat difficile dans lequel, bien que nous soyons volontaires et bénévoles, nous ne nous sentons ni soutenus ni encouragés. Sans l'action du GDSA07 et la motivation des référents bénévoles, il est probable que bien peu de nids auraient pu être détruits en 2019...

Comme les années précédentes, vous êtes nombreux à nous avoir sollicités pour des conseils et c'est toujours avec plaisir que, dans la mesure du possible, nous essayons de vous répondre.

Nous essayons également de nous tenir informés sur les alertes « moustiques tigres », susceptibles d'entraîner des traitements insecticides. Il en est de même

---

pour les foyers de « flavescence dorée » de la vigne, entraînant des traitements obligatoires.

Si vous ne recevez pas de temps en temps des mails, c'est que vous n'avez pas fourni d'adresse valide ou que celle-ci ne figure pas dans nos fichiers, pensez à nous la transmettre (par mail).

Nous venons de vous décrire l'année écoulée, mais nous pensons aussi à l'avenir. 2020 verra la poursuite des divers activités, que nous allons développer, telles que décrites dans le bulletin, avec l'accent sur le développement de « l'Atelier Cire ». Compte tenu de la demande exprimée, le stage « Mini + » sera mis en exergue avec quelques nouveautés. Nous prévoyons également quelques investissements pour faciliter le travail de manutention au rucher, et étoffer le matériel « Atelier Cire ».

Nous restons toujours à votre écoute si vous avez besoin d'un conseil ou d'un soutien ou si vous souhaitez exprimer une suggestion. N'hésitez surtout pas à nous contacter.

Encore merci à tous, aux administrateurs et aux bénévoles, qui nous permettent de maintenir toutes ces activités et services et sans lesquels le GDSA07 ne pourrait exister. Merci aussi en particulier à Philippe qui a repris de Roberte la réalisation du Bulletin, à Christophe pour la qualité de nos outils de communication. Nous n'oublions pas Lise à l'origine de la création de notre site ».

-o-o-o-o-

Vient ensuite la présentation des comptes, avec un petit moment d'émoi, lorsque les



chiffres de la trésorerie ne cadrent pas. En effet, une faute de frappe présente le solde du « Livret d'Epargne » à 35 315.30 euros, au lieu de 25 315.30 euros.

*Toutes explications à la page présentant les comptes.*

### Renouvellement du CA :

Poursuite des « obligations administratives » avec les votes pour le Conseil. 5 Postes à pourvoir. Il s'agit de renouveler des sortants ou d'effectuer des remplacements.

Bulletins et pouvoirs exprimés : 161 votants et 1 nul. Sont élus :

Marie-Céline HERAIL :	152 voix
Bernadette LAURIOL :	151 voix
Olivier FLEURY :	141 voix
Philippe PEREYRON :	138 voix
Patricia MARIZON :	134 voix

Christophe Moins nous fait le point sur la gestion du frelon asiatique sur notre secteur et de sa présence en 2019. Pascal évoque les « Prairies Fleuries » avec le renfort de Richard Bonin du Parc des Monts d'Ardèche.

*Ces 2 rubriques sont détaillées en pages intérieures.*

Il est temps d'aller se restaurer, le repas est servi par « Le Bistrot de St Jean » notre traiteur habituel. Après avoir goûté à l'excellent hydromel fabriqué par notre fidèle adhérent Bruno SION à Vernoux. Encore un moment de convivialité apprécié de tous.

L'après-midi reprend avec la conférence de Marc Edouard Colin sur les pesticides. Sujet certes ardu pour la plupart d'entre nous, mais que Marc Edouard a su traiter avec beaucoup de pédagogie et rendre ainsi parfaitement compréhensible pour les profanes. Vous trouverez plus loin, le compte rendu de cette conférence.

Après les habituelles questions réponses, il est temps de nous quitter, bien que certains semblent prendre racines dans la cour, à la poursuite de discussions, gage de la convivialité de ces rencontres.

## FRELON ASIATIQUE



### Le Frelon Asiatique

**Vous pensez avoir découvert un nid de frelons asiatiques ? Contactez-nous :**

06 08 92 26 67  
pascal.binon@orange.fr

ou sur la plateforme internet  
**www.lefrelon.com**

  

Une colonie de frelons asiatiques peut être très dangereuse si on déränge le nid.  
N'essayez pas de le détruire vous même.  
Gardez une distance de sécurité d'au moins 10 mètres.

➡ Pour plus d'informations, 06 08 92 26 67  
ou par mail [contact@lefrelon.com](mailto:contact@lefrelon.com)



## QUESTION D'UN ADHÉRENT

### Question :

*Sur un des essaims 3 cadres que j'ai fait, j'ai eu une tentative d'essaimage avant hier à J + 7? Une petite grappe s'est formée sur un pommier dans le rucher. Et en l'espace de 15mn elles ont regagné la ruchette. Elles battaient le rappel à l'entrée...Et hier elles m'ont refait le même coup!!! Je suis sur que la reine n'est pas dedans, mais par déduction je soupçonne de ne pas avoir vu une cellule cachée sur un cadre...ou alors elle sont peut être un peu nomades? Si tu peux m'éclairer!*

### Réponse :

*Ce sont des abeilles adolescentes qui n'en peuvent plus du confinement et ont décidé de se faire une virée entre copines.*

### Retour de l'adhérent :

*Mon essaim farceur a fini par sortir; je l'ai récupéré, il est en ruchette et prend bien le sirop. J'ai hésité à ouvrir du fait de la météo pas top! J'ai trouvé un petit créneau. deux cellules royales étaient présentes bien cachées dans un angle d'un des cadres, dont une ouverte.*

### Appel à contribution :

Plusieurs adhérents nous ont sollicités pour des partages d'expériences concernant la protection des ruchers contre le frelon asiatique. Merci de nous faire part de vos expérimentations, avec si possible, des photos.

Cela peut concerner le piégeage d'été ainsi que tout dispositif limitant l'impact des frelons sur les ruches, muselières, grillages, ou autres. Si les retours sont nombreux et documentés, nous en effectuerons une synthèse que nous vous présenterons lors d'une prochaine rencontre. Merci d'avance à tous.

Envoyez à [pascal.binon@orange.fr](mailto:pascal.binon@orange.fr)

### DEVENEZ RÉFÉRENT !

Etre référent, c'est participer à la lutte collective, vérifier l'existence de nids signalés par les particuliers, inciter à leur destruction, sensibiliser le public au risque qu'il représente au-delà du risque pour les abeilles.

Chacun peut s'impliquer sur son territoire, selon son temps. Plus on est nombreux, plus on a de chance de maintenir le nombre de nids à un niveau bas. Chacun peut définir le secteur sur lequel il est prêt à s'investir.

## ÉTATS FINANCIERS GDSA-ARDÈCHE AU 31 DÉCEMBRE 2019

RECETTES		DÉPENSES	
Encaissement des cotisations	6 295.34 €	Frais Secrétariat et Gestion	5 043.70 €
Abonnements	4 176.00€	Frais de l'Assemblée Générale	647.44 €
Rucher École	8 352.00 €	Loyer	1 699,65 €
Assurances	2 635.24 €	Rucher École	7 825.75 €
Registres d'élevage	120.00 €	Abonnements	4 339.00 €
Cession Candi	6 883.25 €	Cotisation FNOSAD	1 320.00 €
Cession de matériel	6 706.49 €	Candi	7715.64 €
Intérêt sur Livret d'épargne	244.28 €	Assurances	2558.59 €
Secrétariat et gestion	720.00 €	Achats de Matériels (hausses, cadres)	7334.00 €
Dons	898.00 €	Journée Automne	1179.12 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>37 030,60 €</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>39 662.89 €</b>

### RÉSULTATS 2019

<i>Solde de Trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier 2019</i>	38 942.14 €
+ Recettes	+ 37 030.60 €
- Dépenses	- 39 662.89 €
- Charges payées d'avances (concernent 2020)	- 5 923.60 €
<b>SOLDE DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>= 30 386.25 €</b>

*Auxquels on peut rajouter stock : 22 tickets repas, 1070 cadres, 70 hausses, 32 mini+, 21 cartons de candi pour un total d'environ 3 700 €*

Solde Compte chèque	5 070.95 €
Solde du Livret d'Épargne	25 315.30 €
<b>TOTAL</b>	<b>= 30 386.25 €</b>

**➡ Pour consulter les comptes, en faire la demande écrite au président du GDSA de l'Ardèche.**

*\*Lors de la présentation des comptes le jour de notre AG, une erreur s'est glissée faisant apparaître un solde livret d'épargne à 35 315.30 €. Après contrôle de nos vérificateurs avec les documents en leurs possessions ils ont pu constater que le solde était bien de 25 315.30 € et qu'il s'agissait d'une simple faute de frappe. Ils ont signé leur rapport. Le tableau ci-dessus corrigé reflète la réalité des chiffres. Le solde de trésorerie au 31 décembre 2019 est bien de 30 386.25 €.*



Groupement de Défense Sanitaire  
des Abeilles de l'Ardèche

## ADHÉSION 2020 GDSA-Ardèche

Nouvelle adhésion       Renouvellement

Cotisation	ou	<input type="checkbox"/> 12,00 €
Cotisation avec soutien + 3 €		<input type="checkbox"/> 15,00 €

➔ La cotisation donne droit aux tarifs préférentiels sur les abonnements des revues, les assurances, les cours.

**BULLETIN pour les NOUVEAUX ADHÉRENTS ou les RETARDATAIRES.**  
Merci de vérifier si votre cotisation est à jour en 2020.

RUCHER ÉCOLE Cours au Pradel	Cycle "initiation et perfectionnement"	150,00 €	complet
	Stage "Gestion des mini-plus"	35,00 €	complet
	Cycle "élevage de reines"	100,00 €	complet

		Quantité	Prix unitaire		
COTISATION ASSURANCE	Garanties Responsabilité civile (RC) + protection juridique (PJ)	ou	Nbre de ruches _____ x	0,17 €	_____
	Garanties RC + PJ + Dommages		Nbre de ruches _____ x	2,32 €	_____

Si l'apiculteur souhaite souscrire une assurance pour ses ruches, il doit assurer la totalité de ses ruches. Détail des garanties adressé par mail sur demande.

TAXE ÉCO-EMBALLAGE	Si moins de 200 ruches		OFFERTE
	Si nombre de ruches supérieur, comptez le nbre de ruches au delà de 200 _____ x	0,04 €	_____

ABONNEMENTS REVUES	Santé de l'Abeille	Les 6 numéros	<input type="checkbox"/> 18,00 €
	Abeilles et Fleurs	Les 11 numéros	<input type="checkbox"/> 27,00 €
	L'abeille de France	Les 12 numéros	<input type="checkbox"/> 28,00 €

CARNET D'ÉLEVAGE	_____ x	3,00 €	_____
------------------	---------	--------	-------

Additionnez les montants des lignes précédentes

<b>TOTAL</b>	_____
--------------	-------

Pour votre règlement, remplir le chèque à l'ordre du GDSA-Ardèche que vous adresserez à :

**Marie-Céline HERAIL, 316 Rte de Chir Blanc, 07210 ALISSAS**

NOM / Prénom : .....	
Adresse : .....	
Code postal : .....	Ville : .....
Téléphone : .....	Nbre de ruches : .....
Adresse mail : .....	



## RUCHER-ÉCOLE

C'est avec beaucoup de regret que nous avons dû suspendre nos formations et nous mettre en conformité avec les conseils et exigences devenus nécessaires avec l'arrivée de la pandémie, et l'impossibilité de se réunir en nombre.

Pour le stage « Initiation et Perfectionnement » nous avons été contraints de suspendre dès le mardi 17 mars après seulement 2 journées de cours où avaient commencé à s'établir des liens avec nos élèves, gage de la bonne ambiance qui règne lors de nos rencontres. Puis il a fallu nous résoudre après quelques temps vu l'évolution de la situation, à annuler cette formation, il n'était plus possible de rattraper avec l'avancement de la saison, les multiples opérations nécessaires à « vivre » pour bien comprendre le développement des colonies. Nous avons donc

proposé le remboursement pur et simple ou le report sur 2021. Une large majorité a opté pour le report.

Puis est venu le moment de « Elevage de Reines » qui a pris le même chemin, quant au stage « Mini + » où il y a une quarantaine d'inscriptions, à moins d'un miracle nous allons l'annuler.

Tous nos ateliers sont suspendus, à l'exception de « Atelier Cire » réalisé en février avant le confinement. Nous en parlons par ailleurs.

Restera la « Journée d'Automne » pour laquelle nous sommes dans l'incertitude, et dépendants de la situation. Pour le moment, si nous avons des pistes d'intervenants nous ne les avons pas exploitées. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.



## FLAVESCENCE DORÉE

Si vous possédez des ruchers dans les zones concernées, soyez attentifs à l'arrêt concernant les traitements obligatoires en juin pouvant éventuellement impacter les abeilles qui devrait paraître sur le site de la DRAAF AURA. Nous avons deux foyers importants :

Bourg-Saint-Andéol, Saint-Just-d'Ardèche et Saint-Marcel-d'Ardèche, et, dans une moindre mesure Saint-Montan et Viviers.

Beaulieu principalement, étendu à Grospierres, Berrias-et-Casteljau et Chandolas.

Des ceps contaminés ont aussi été détectés sur la commune de Saint-Alban-Auriolles.



© FREDON AURA

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne>

## PRAIRIES NATURELLES - AG DU 22 FÉVRIER 2020

### Qu'est ce qu'une prairie naturelle ?

Il s'agit d'une prairie permanente dont la diversité biologique est maintenue depuis très longtemps, au minimum plusieurs dizaines d'années.

Les prairies les plus diversifiées sont surtout des prairies de fauche, ou moins fréquemment des prairies en pâturage extensif.



Richard Bonin - PNR des Monts d'Ardèche

### Intérêt pour l'éleveur :

- peut éventuellement bénéficier d'aides (Mesures Agro Environnementales).
- valorisation des parcelles (rendement optimal).
- appétence du fourrage.
- la diversité végétale influence favorablement l'état sanitaire du cheptel.
- la qualité du fourrage permet une bonne qualité de la viande et des produits laitiers.

### Intérêt pour la biodiversité :

- participe à la qualité paysagère (valeur patrimoniale).

- maintien d'espaces ouverts.
- maintien d'un maximum d'espèces végétales et animales (favorable aux insectes pollinisateurs dont l'abeille mellifère).
- maintien ou amélioration de la qualité du sol par un bon équilibre et la présence de légumineuses (plus de résistance à la sécheresse et plus de souplesse d'exploitation).

### Les pratiques agricoles :

- compromis entre rendement, qualité optimale du fourrage et maintien de la diversité.
- fauche suffisamment tardive pour permettre aux plantes à fleurs de se reproduire sans compromettre la qualité du fourrage; demande une bonne connaissance de l'éleveur.
- des apports fertilisants qui compensent le prélèvement du fourrage: un équilibre précaire.

Si trop de fertilisants, diminution du nombre d'espèce au profit de plantes compétitives qui profitent de l'azote.

Si trop peu de fertilisants, perte de rendement et possible appauvrissement de la parcelle selon la nature du sol.

Certaines plantes sont particulièrement sensibles aux changements de pratiques : exemple de l'arnica.



Prairie fleurie, photo Georges Colombel

## Le concours des prairies fleuries en Ardèche depuis 2013 :

Le GDSA07 participe au jury local depuis le début et a participé plusieurs années au jury national.

D'abord organisé par le Parc des Monts d'Ardèche, en partenariat avec l'Association Fin gras du Mézenc, puis par la Chambre d'Agriculture et étendu à l'ensemble des éleveurs.

Un jury local composé d'agronomes, éleveurs, vétérinaires, apiculteurs visite les parcelles candidates, puis délibère pour désigner la ou les parcelles "gagnantes".

Le ou les lauréats peuvent ensuite être candidats au concours national. Depuis 2013, les parcelles ardéchoises proposées ont plusieurs fois remporté le 1er prix du concours général agricole.

## En 2019, deux concours ont eu lieu, auxquels le GDSA a participé :

- Prairies de fauche de l'ENS de Coucouron.
- Pâturages humides du plateau de Saint Agrève.

A la suite de l'exposé, Richard Bonin, du Parc des Monts d'Ardèche a complété en insistant sur la valeur patrimoniale et la richesse exceptionnelle des prairies des montagnes ardéchoises. Il a exprimé son inquiétude face au changement climatique qui entraîne la possibilité de cultiver du maïs pour l'ensilage de plus en plus haut en altitude, ce qui constitue une menace pour le maintien des prairies naturelles.

*Pascal binon et Georges Colombel*

## DÉFICIT PLUVIOMÉTRIQUE

*Ces relevés ont été effectués par notre Adhérent Alain Musy sur sa commune de résidence 07160 LEMPS*

Au 1er mai, le déficit pluviométrique s'est accentué (-144.4 mm / moyenne des 18 dernières années).

Le cumul moyen à fin avril sur les 18 dernières années est de 221.4 mm.

Nous avons reçu seulement 77 mm depuis le 1er janvier (17 en janvier, 11 en février, 18 en mars et 31 en avril).

Une seule pluie significative (> à 10mm) depuis le début de l'année. Le 28 avril nous avons reçu 18 mm.

Ce cumul à fin avril de 77 mm est le plus faible de ces 18 dernières années.

### Pour comparaison nous étions :

en 2003 à 86mm pour finir l'année à 783mm  
en 2011 à 129mm pour finir l'année à 702mm  
en 2017 à 106mm pour finir l'année à 514mm

Quelques éléments pouvant "peut-être" nous permettre d'espérer que cela s'améliore (constatez que je reste très prudent...!!!).

Le mois de mai est le deuxième mois le plus arrosé de ces 18 dernières années derrière octobre.

- 8 mois de mai mesurés à plus de 100 mm (record 268 mm en 2013) avec une moyenne de 90.85 mm

- 12 mois d'octobre mesurés à plus de 100 mm (record 316 mm en 2014) avec une moyenne de 126.74 mm

Concernant les températures, nous avons eu un mois d'avril le plus chaud de ces 18 dernières années

La moyenne des températures maxi en avril 2020 est de 24.2 °C pour une moyenne des 18 dernières années de 19.7°C soit + 4.5°C.

La moyenne des températures mini en avril 2020 est de 7.6 °C pour une moyenne des 18 dernières années de 7.4°C soit + 0.2°C.

### Arrêté préfectoral sécheresse du 20 avril

*Restriction des usages de l'eau sur les bassins versants de la Cance et du Doux.*

Parmi les nombreuses demandes de conseils qui nous parviennent, revient souvent la question : Comment faire des divisions de ruches sans compromettre la production de miel ?

Nous ne reviendrons pas ici sur les nombreuses possibilités de modérer des colonies au printemps pour limiter le risque d'essaimage tout en constituant des essaïms qui permettent le maintien du cheptel. La méthode proposée ici est tout autre, puisqu'elle repose sur la division d'une colonie en deux à l'approche d'une grosse miellée telle que le châtaignier ou la lavande.

Ce processus fonctionne particulièrement bien début juin, juste avant le début de la floraison de la lavande. A cette période de l'année, les colonies sont bien pourvues en pollen et provisions, disposent de couvain ouvert et fermé en abondance et de beaucoup de jeunes abeilles. Les conditions sont donc encore propices à un élevage de cellules royales. La période d'essaimage étant passée, resserrer une colonie ne présente plus ce risque. Un mois et demi plus tard, en fin de miellée de lavande, les conditions ont bien changé, les rentrées de pollen sont très limitées, le couvain a beaucoup diminué et a été remplacé par du miel qui charge les corps de ruche et que l'apiculteur regrette bien de ne pas avoir dans les hausses...

Début juin, choisissez une belle colonie, prête à recevoir sa hausse pour la miellée de lavande, ou dont la ou les hausses de miel de printemps ont été enlevées. Répartissez les cadres en deux ruchettes 5 cadres, en veillant à ce que la partie orpheline dispose de jeunes larves ou d'œufs pour élever la future reine. Vous pouvez laisser les deux ruchettes l'une à côté de l'autre, orientées différemment.

Vous avez repéré la reine au passage, c'est parfait ! Au dessus de la ruchette ayant la reine, disposez deux ou trois haussettes en fonction de la densité d'abeilles ; du côté orphelin, disposez une seule haussette.

Attention à bien stabiliser les ruchettes, car une bourrasque de vent aurait vite fait de les renverser. Et c'est fini jusqu'à la récolte fin juillet...

Vous n'avez pas repéré la reine, ce n'est pas grave si chaque ruchette dispose de jeunes larves ! Mettez une haussette sur chaque ruchette. Quelques jours plus tard, la ruchette qui a la reine aura déjà rempli la haussette et vous pourrez lui en ajouter une ou deux. La ruchette avec élevage en cours aura juste commencé à mettre un peu de nectar dans la haussette, laissez tel que.

Il n'est pas rare qu'en procédant ainsi, la récolte de miel de lavande soit plus importante avec ces deux ruchettes qu'elle n'aurait été avec la ruche initiale non divisée.

**Une hausse très pleine contient 14 à 16 kgs de miel. Une haussette de ruchette 5 cadres bien pleine contient 6 à 7 kgs de miel.**

A vous de tenter l'expérience...

Bien entendu, si l'apiculteur dispose de reines en ponte, il peut en introduire une du côté orphelin, auquel cas, les deux ruchettes auront toutes les chances de produire autant de miel l'une que l'autre.

*Pascal Binon*





## ASSURANCES & ACHATS GROUPÉS

### 1 - ASSURANCES RUCHES

par GROUPAMA

1°option : Responsabilité Civile  
+ Protection Juridique = 0.17 €  
par ruche et par an.

2°option : La couverture englobe  
comme ci-dessus la Responsabilité  
Civile et la Protection Juridique +  
Dommages = 2.32 € par ruche et par an.

Montant des garanties :

- 46 €/ruche pour ruches  
et équipements internes,
- 46 €/ruche pour produit de la ruche,
- 43 €/ruche pour la colonie.

Franchise par sinistre 10% du montant  
avec minimum 168 €.

*NB* : Il n'est pas envoyé de récépissé,  
votre versement faisant foi.

**Contrat Groupama (Suite du N° 11260337 D)**

**Tél. : 09 69 32 22 32 - Service CHEPTEL SUD - GROUPAMA SUD**

### 2 - ACHATS GROUPÉS

Cadres, hausses, cadrons,...

Vous avez maintenant pris l'habitude  
d'utiliser nos achats **de cadres (corps et  
hausse) à 0.9 euros** (par paquet de 10)  
ainsi que **les hausses à 12 euros**.

Nous avons rajouté dans le  
prolongement du stage « Mini + » la  
possibilité d'avoir des **cadrons en bois  
emboîtables à 0.80 euros** (par paquet  
de 13 unités) et des **toits tolés  
à 7 euros**.

Nous poursuivons la mise à disposi-  
tion de cadres corps/hausses, service  
proposé depuis plusieurs années aux  
adhérents du GDSA. Vous nous avez  
témoigné votre grande satisfaction.  
Depuis la mise en place du stage  
mini+, nous avons étendu ce service  
aux cadrons et toits de mini+, vous  
laissant le soin de bricoler des corps  
et plancher. Nous avons constaté une

forte demande de votre part, c'est  
pourquoi nous avons fait appel à des  
professionnels, pour vous proposer,  
maintenant (nouveau), **des mini+  
complets (plancher, corps, cadrons,  
et toits métallique) au prix de 50  
euros**.

**Candi**

**Tradition en barquette rigide de 1.7 kg**

Les excellents retours que nous  
avons eus sur la commande de l'an  
dernier, et les nombreuses demandes  
déjà formulées, nous conduisent à  
répéter cette opération cet automne.  
Si vous n'avez pas encore manifesté  
votre intérêt, inscrivez-vous. Le  
moment venu, nous vous préciserons  
les modalités et vous demanderons  
confirmation.

➡ Pour des conseils personnalisés,  
n'hésitez pas à vous adresser à votre Association GDSA de l'Ardèche.

## ATELIER CIRE AU RUCHER ÉCOLE

Comme nous l'avons dit par ailleurs, cet atelier réalisé le 8 février, donc bien avant le confinement, a pu se tenir normalement.

Nous devons faire le triste constat pour l'apiculture qu'il y a aujourd'hui un déficit de cire. Les retours par les apiculteurs chez les ciriers ne couvrent pas les besoins.

Si cette demande est forte, il est à craindre que dans certaines régions, cette cire soit récupérée sur des colonies sauvages, pouvant entraîner leurs destructions. Cela semble en contradiction avec ce que souhaitent les apiculteurs soucieux de l'environnement.

Toute pénurie malheureusement, laisse la place à l'arrivée sur le marché de matière première médiocre. Et puis, la cire réintégrée dans le circuit commercial, en « circuit fermé », accumule les polluants, qu'ils soient liés aux pratiques apicoles, à l'environnement, ou aux méthodes de fabrication.

Bien que nous pensions que les ciriers soient très attentifs à la qualité de leurs approvisionnements, avec un contrôle rigoureux des normes, nous en arrivons au constat que l'apiculteur « qui détient la matière première » doit tendre vers son autonomie. Car en utilisant notre propre cire, nous sortons du cercle fermé, et avec la rigueur qui doit nous guider, la cire mise en œuvre, est toujours de la nouvelle cire.

Fort de ce constat, nous étions une vingtaine à partager cette idée, et avoir la volonté d'apprendre et de connaître comment réaliser ses propres feuilles de cire. Après la théorie, la présentation du

matériel (Rappelons que nous disposons de bain-marie pour la fonte de la cire, et la constitution des feuilles, et de rouleaux gaufrés pour l'impression. Nous allons compléter le matériel par l'achat d'un lissoir constitué de rouleaux lisses pour égaliser l'épaisseur des feuilles), puis la réalisation des feuilles, et l'apprentissage des trucs et astuces pour une bonne finition.



Philippe a mis en ligne sur notre site une petite vidéo réalisée au cours de cet atelier. Elle montre les étapes de cette fabrication.

Le coût du bain marie est un investissement acceptable, les rouleaux étant plus chers, nous sommes convenus d'un travail en deux étapes : Constitution des feuilles chez soi, et apport de celles-ci un jour de rucher école pour disposer du matériel complémentaire.



Deux participants ont réalisé leurs feuilles et demandé l'utilisation des rouleaux. Malheureusement la situation qui nous a obligé à fermer nos locaux n'a pas permis cette réalisation qui pourra être menée à bien dès que possible.



## DISPERSION ET DÉGRADATION DES PESTICIDES DANS L'ENVIRONNEMENT

*Intervention de Marc Edouard Colin, vétérinaire apidologue, sur le thème :*

### Dispersion et dégradation des pesticides dans l'environnement

Les travées de l'amphithéâtre étaient moins densément occupées l'après midi. Ceux qui ont préféré profiter de la météo printanière peuvent le regretter, car Marc-Edouard Colin nous a apporté énormément d'informations qu'il serait très réducteur de vouloir résumer ici.

Savez-vous par exemple que la moitié des surfaces cultivées en France reçoivent des traitements phytosanitaires et que la moyenne par hectare avoisine les 4 kgs de matière active par an ? Une grosse partie de ces intrants se disperse dans l'environnement, se dégrade plus ou moins et se retrouve dans l'atmosphère, les sols, les eaux souterraines et de surface. Les êtres vivants, dont les abeilles, y sont donc soumis en permanence avec des effets potentiellement délétères et non maîtrisés.

C'est ce que nous a détaillé avec beaucoup de pédagogie Marc-Edouard Colin, arrivant à captiver l'auditoire malgré le côté ardu et peu réjouissant du sujet.

Les questions furent nombreuses et notre intervenant est resté bien plus longtemps que prévu pour répondre aux uns et aux autres. Merci à Cathy et Olivier d'avoir pris des notes et à Marc Edouard de les avoir complétées et validées et de nous avoir permis de mettre à votre disposition un compte rendu détaillé de l'intervention. Nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site du GDSA en rubrique "informations sanitaires" au lien suivant :

[http://gdsa-ardeche.com/?page\\_id=1384](http://gdsa-ardeche.com/?page_id=1384)



*Marc-Edouard Colin, Photo Cathy Boucant*



## REMERCIEMENTS

Deux membres du Conseil ont quitté leurs postes et ont été remplacés lors des votes de notre AG de Février :

**Carole NICOLAS**, a eu en charge pendant de nombreuses années la réception et la ventilation des adhésions, elle a accompli cette tâche avec beaucoup de compétence et d'efficacité.

**Jacques PELLET**, présent depuis plus de vingt ans parmi nous, a occupé pendant

quelques années le poste de Vice-Président. Agissant le plus souvent dans l'ombre, il est à l'initiative des achats groupés. Il a su négocier et organiser la gestion des approvisionnements, cadres et hausses, et aussi ces dernières années l'opération candi.

Qu'ils soient tout deux remerciés pour les années passées au service de notre Association. C'est tout ce temps donné par les bénévoles qui nous permet de faire vivre notre structure.

<i>Président, conserve également le poste de Trésorier</i>	<b>Jean-Pierre DIEL</b> 66 rue Barthélémy Roux 07500 GUILHERAND-GRANGES	06.31.77.84.22 Jp.diel@orange.fr
<i>Vice-président</i>	<b>Claude JEANNIN</b> 229 chemin Royal 07200 VESSEAUX	06.79.94.23.16 claude.jeannin455@orange.fr
<i>Secrétaire</i>	<b>Olivier FLEURY</b> 1123 avenue Marcel Paul 07350 CRUAS	04.75.49.56.39 06.82.56.61.42 olivier.fleury0770@orange.fr
<i>Secrétaire adjointe</i>	<b>Cathy BOUCANT</b> 772 Chemin de Chalamelas 07150 VALLON-PONT-D'ARC	06.73.36.77.49 catherine.boucant@gmail.com
<i>Trésorière adjointe</i>	<b>Marie-Céline HERAIL</b> 316 Rte de Chir Blanc 07210 ALISSAS	06.70.63.66.62 mcherail@yahoo.fr
<i>Trésorière adjointe</i>	<b>Patricia MARIZON</b> 400 Rue du Bain 07210 ALISSAS	06 79 63 62 05 pat.marizon@orange.fr
<i>Membre</i>	<b>Françoise BORIE-CALLOT</b> Gadret Labeaume 07260 ROSIÈRES	04.75.39.90.79 f.borie-callot@laposte.net
<i>Membre</i>	<b>Bernadette LAURIOL</b> Quartier Chambonneau 07170 ST-MAURICE-D'IBIE	04.75.94.11.18 brocard.bernadette@orange.fr
<i>Membre</i>	<b>Philippe PEREYRON</b> Les issoux 07600 VALS-LES-BAINS	06.43.08.62.65 lesissoux@gmail.com
<i>Membre</i>	<b>Christophe MOINS</b> 1005, rte de l'ancienne gare 07190 ST-SAUVEUR-DE-MONTAGUT	06.33.18.80.15 cmoins@gmail.com
<i>Membre de droit</i>	<b>Directeur Départemental de la Direction des Services Vétérinaires de l'Ardèche (D.D.C.S.P.P.)</b>	04.75.66.53.50
<i>Présidents d'honneur</i>	<b>Henriette COLENSON, Luc TAULEIGNE, Pascal BINON</b>	

**Vérificateurs des comptes du GDSA-Ardèche : Pierre VOLPE et Alain MUSY**

Rappel : Le Siège social de l'association GDSA de l'Ardèche se trouve chez le Secrétaire Olivier FLEURY  
Association GDSA de l'Ardèche : N° Siret : 489 945 832 00017 APE 913 E

